



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 18 octobre 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-10-1-3) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi dix-huit octobre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 13 octobre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Administratrice.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme POLLARD), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme BRÉON), Mme JOURION (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme MARTIN (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2022 du Centre communal d'action sociale de Vincennes,

Vu le projet de décision modificative n°1 qui prévoit, d'une part, des virements de chapitres à hauteur de 8 730 € supplémentaires au chapitre 65, et d'autre part, l'inscription d'une subvention de 4 860 € par la conférence des financeurs, équilibrée en dépense au chapitre 65, afin de répondre à l'augmentation des demandes de secours des familles compte-tenu de la répercussion économique de la crise sanitaire Covid-19 et du contexte géopolitique. La décision modificative est ainsi équilibrée à 4 860 €

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget du Centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé